

5. Frais de dissolution

Comme le mentionne la note 1, le gouvernement a pris la décision, au cours de l'exercice, de dissoudre l'Institut. L'estimation que la direction a faite des coûts de dissolution connus comprend:

	\$
Prestations de cessation d'emploi	996 725
Aide aux employés et honoraires professionnels	156 882
Autres frais marginaux liés à la dissolution	<u>32 367</u>
	<u>1 185 974</u>

Les créiteurs et frais courus comprennent, au 31 mars 1992, la somme de 1 143 662 \$ au titre de frais de dissolution.

6. Engagements

a) Baux pour les bureaux et l'équipement

Le total des engagements relativement aux versements de loyer pour les bureaux est estimé à 390 000 \$ pour chacun des six exercices financiers ultérieurs jusqu'au 31 mai 1998. Les versements de loyer relatifs aux bureaux doivent être faits jusqu'à l'échéance du bail. Cependant, compte tenu de la dissolution de l'Institut, on prévoit que le bail sera assumé par le ministère des Travaux publics. Le bail exige également un partage proportionnel des frais d'occupation d'environ 220 000 \$ annuellement. L'Institut s'est également engagé à verser au cours des prochains exercices une somme de 78 400 \$ (25 200 \$ en 1992-93) pour la location d'équipement de bureau.

b) Programmes

L'Institut s'est engagé à verser 381 800 \$ dans les exercices à venir (354 070 \$ en 1992-1993), en autant que les récipiendaires respectent les conditions des ententes.

	\$
Recherche	154 600
Subventions, prix et bourses	222 200
Programmes publics	<u>5 000</u>
	<u>381 800</u>

7. Opérations entre apparentés

L'Institut est apparenté, au titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. L'Institut transige avec ces entités dans le cours normal de ses affaires.